



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 7 avril 2015 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- | 4- Dannie Mercier |
| 2- Vanessa Daigle | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Monsieur Rock Côté est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-15-037

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 7 avril 2015 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Rapport d'élection
3. Adoption des délibérations précédentes

4. Acceptation et adoption des comptes du mois
5. Traitement des gros rebuts au centre de tri de «Services sanitaires Denis Fortier»
6. Matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie 2015-
Autorisation de demande de soumissions par voie d'invitation écrite
7. Calcium 2015- Autorisation de demande de soumissions par voie d'invitation
8. Balayage de rues 2015
9. Plafond suspendu dans le chalet des sports
10. Adoption du règlement concernant les alarmes 2015-RM-SQ-1
11. Adoption du règlement concernant le colportage 2015-RM-SQ-2
12. Adoption du règlement concernant l'eau potable 2015-RM-SQ-3
13. Adoption du règlement concernant les animaux 2015-RM-SQ-4
14. Adoption du règlement concernant les nuisances 2015-RM-SQ-5
15. Adoption du règlement concernant la sécurité, la paix, l'ordre dans les endroits
publics 2015-RM-SQ-6
16. Adoption du règlement concernant la circulation et le stationnement 2015-RM-SQ-7
17. Adoption du répertoire des infractions aux règlements municipaux
18. Avis de motion
19. Engagement de Monsieur Richard Laflamme
20. Dépôt des états financiers 2014
21. Festival Saint-Adrien en fête
22. Semaine de l'action bénévole
23. Correspondance
24. Varia
25. Période de question(s)
26. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-15-038

RAPPORT D'ÉLECTION

Élection au poste de conseiller au siège no. 2

Mise en candidature

La période de mise en candidature a été tenue du 19 janvier au 30 janvier 2015 à 16h30 au bureau municipal situé au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

Avis d'élection

Un avis d'élection a été publié le 15 janvier 2015.

Un avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise a été publié le 15 janvier 2015.

Déclarations de candidatures

Mme Vanessa Daigle, 501, rue Principale à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseillère no.2

Signatures : Alexandre Martineau	Rémi Mercier	Lucie Grondin
Bernard Côté	André Mercier	Angèle Daigle
Claude Labranche	Etienne Turcotte	Sonia Desmarais
Carl Croteau		

Déposée le 30 janvier 2015

M. Francis Lacave, 271 route Roy à St-Adrien-d'Irlande, au poste de conseiller no.2

Signatures : Aline Fortier	René Laplante	Pierre Courchesne
Céline Lapointe	Diane Landry	Richard Delisle
Alain Nadeau	Mélyna Laplante	Michel Mercier
Florence Lamothe		

Déposée le 21 janvier 2015

Étant plus d'un candidat au poste de conseiller no. 2, une élection a donc été tenue.

Un avis de la révision de la liste électorale a été donné le 30 janvier 2015.

Une copie d'un document a été remise le 30 janvier 2015 aux candidats au poste de conseiller no. 2 les informant du déroulant de certaines étapes au cours de la période électorale.

Un avis public du scrutin a été donné le 30 janvier 2015.

Le bureau de révision s'est tenu les 16 et 17 février 2015.

Un vote par anticipation a été tenu le 22 février 2015 de 12h à 20h.
92 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Un scrutin a été tenu le 1^{er} mars 2015 de 10h à 20h, 166 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Résultats d'élection

Poste de conseiller no. 2

Mme Vanessa Daigle	132 votes
M. Francis Lacave	126 votes

Madame Vanessa Daigle obtient donc une majorité de 6 votes.

Le nombre d'électeurs inscrits est de 364.

Le pourcentage du vote est de 71%.

Le 6 mars 2015, Madame Vanessa Daigle a été proclamée élue.

Le 9 mars 2015, Madame Vanessa Daigle a été assermentée.

Le 1^{er} mars 2015, un avis public du résultat de l'élection a été donné.

Ghislaine Leblanc
Présidente d'élection

NO-15-039

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 2 mars 2015, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-15-040

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de mars 2015, totalisant 52 131.34\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 10 à 12, totalisant 5 911.68\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration générale	9 225.24\$
Transport	23 716.06\$
Hygiène du milieu	13 524.27\$
Remise gouvernementales	2 045.54\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), la balance de vérification pour le mois de mars 2015.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-15-041

**TRAITEMENT DES GROS REBUTS
AU CENTRE DE TRI DE
« SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER »**

Dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts en favorisant la récupération et en diminuant l'accumulation inutile au site d'enfouissement de ce genre de rebuts, la direction de « Services sanitaires Denis Fortier » nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le lundi 18 mai prochain comme les années précédentes. Le coût avant taxes de ce traitement est de 97.00\$ la tonne métrique.

À cet égard, il est proposé par Solanges Thibault appuyé par Dannie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme «Services sanitaires Denis Fortier» le traitement de nos rebuts recueillis lors de la journée du 18 mai 2015.

Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 2 avril 2015, le coût avant taxes pour la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est de 97.00\$ la tonne métrique.

ADOPTE

NO-15-042

**MATÉRIAUX GRANULAIRES ET
MACHINERIE RELATIVE À
DES TRAVAUX DE VOIRIE**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Au cours de l'année 2014 et selon les estimés, quelques 2 000 tonnes métriques de matériaux granulaires seront nécessaires pour la réparation et l'entretien de nos chemins.

Dans ce contexte, les membres de ce conseil acceptent l'estimé des coûts présenté pour l'achat des matériaux granulaires étendus, nivelés incluant le transport ainsi que la

machinerie nécessaire aux travaux de voirie et d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie requis pour 2015.

ADOPTE

NO-15-043

**CALCIUM 2015
DEMANDE DE SOUMISSIONS
PAR VOIE D'INVITATION
ÉCRITE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent l'estimé des coûts présenté pour l'achat du chlorure de calcium liquide 35% pour 2014 et autorisent la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant le calcium liquide 35% requis pour 2015.

ADOPTE

NO-15-044

BALAYAGE DE RUES 2015

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil accordent le balayage de rues à Éric Pouliot. Le balayage sera fait au prix de 65,00\$ de l'heure à l'aide d'un tracteur muni d'un balai. Le sable sera ramassé comme les années passées. Cette opération sera exécutée aussitôt que la température le permettra.

ADOPTE

NO-15-045

**PLAFOND SUSPENDU DANS LE
CHALET DES SPORTS**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Les membres de ce conseil autorisent la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'installation d'un plafond suspendu dans le chalet des sports.

ADOPTE

NO-15-046

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LES ALARMES
2015-RM-SQ-1
APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant que le Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarmes ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

En conséquence, à la séance du Conseil tenue le 7 avril 2015, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Solanges Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement concernant les alarmes 2015-RM-SQ-1, applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

Le présent règlement abroge le règlement numéro 303 et tout autre règlement ou partie de règlements relatifs aux alarmes.

ADOPTE

NO-15-047

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LE COLPORTAGE
2015-RM-SQ-2
APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 2 mars 2015;

En conséquence, à la séance du Conseil tenue le 7 avril 2015, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Solanges Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement concernant le colportage 2015-RM-SQ-2 applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

Le présent règlement abroge le règlement numéro 265 et tout autre règlement ou partie de règlement relatif au colportage.

ADOPTE

NO-15-048

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
CONCERNANT L'EAU POTABLE
2015-RM-SQ-3
APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant que le Conseil est responsable de la gestion des services d'aqueduc qui desservent la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

En conséquence, à la séance du Conseil tenue le 7 avril 2015, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Dannie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement concernant l'eau potable 2015-RM-SQ-3 applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

Le présent règlement abroge le règlement numéro 319.

ADOPTE

NO-15-049

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LES ANIMAUX
2015-RM-SQ-4
APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant que le Conseil juge nécessaire de régler la possession et la garde des animaux de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

En conséquence, à la séance du Conseil tenue le 7 avril 2015, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Jean-Marie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement concernant les animaux 2015-RM-SQ-4 applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

ADOPTE

NO-15-050

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LES NUISANCES
2015-RM-SQ-5
APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Attendu que le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

Attendu que le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

En conséquence, à la séance du Conseil tenue le 7 avril 2015, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Dannie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement concernant les nuisances 2015-RM-SQ-5 applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

ADOPTE

NO-15-051

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LA SÉCURITÉ,
LA PAIX, L'ORDRE DANS LES
ENDROITS PUBLICS
2015-RM-SQ-6
APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant que le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement harmonisé pour assurer la paix, la sécurité, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

Considérant que le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

En conséquence, à la séance du Conseil tenue le 7 avril 2015, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Vanessa Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics 2015-RM-SQ-6 applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

ADOPTE

NO-15-052

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
2015-RM-SQ-7
APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant que le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement en matière de circulation des véhicules routiers ainsi qu'en matière de stationnement sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

En conséquence, à la séance du Conseil tenue le 7 avril 2015, il est proposé par Claude Blais, appuyé par Solanges Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement concernant la circulation et le stationnement 2015-RM-SQ-7 applicable par la Sûreté du Québec soit adopté.

ADOPTÉ

NO- 15-053

**ADOPTION DU RÉPERTOIRE
DES INFRACTIONS DES
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX
SÛRETÉ DU QUÉBEC
POSTE
MRC DES APPALACHES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent d'adopter le répertoire des infractions aux règlements municipaux présentés par la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Appalaches pour la mise en application des infractions prévues aux différents règlements adoptés le 7 avril 2015.

ADOPTÉ

NO-15-054

AVIS DE MOTION

Dannie Mercier donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, elle proposera un règlement en matière de salubrité, de nuisance et d'environnement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise

aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

NO-15-055

**ENGAGEMENT DE
MONSIEUR RICHARD LAFLAMME**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil engagent Monsieur Richard Laflamme, auparavant ingénieur municipal, comme chargé de projet dans le cadre du projet de collecte, de l'interception et du traitement des eaux usées de la municipalité.

Les vérifications usuelles ont été effectuées par la direction et les références fournies étaient excellentes.

Cet employé cadre bénéficie de la même protection d'assurance responsabilité que tout autre employé de la municipalité. Il sera rémunéré selon l'entente intervenue entre les parties lors de la rencontre tenue au bureau municipal le 31 mars 2015.

ADOPTE

NO- 15-056

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS
2014**

Conformément à l'article 176.1, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2014 ainsi que le rapport du vérificateur externe 2014.

NO-15-057

FESTIVAL SAINT-ADRIEN EN FÊTE

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de prêter au « Festival Saint-Adrien en fête» (terrain, centre communautaire, chalet des sports et autres) ainsi que de vendre de l'alcool pour la tenue de cet évènement qui aura lieu les 3-4-5 juillet 2015 dans la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 500.00\$ au nom du «Festival Saint-Adrien en fête», pour l'activité des 3-4-5 juillet 2015.

ADOPTE

NO- 15-058

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif.

La Semaine de l'action bénévole se déroulera du 12 au 18 avril 2015.

Elle représente un moment spécial dans l'année où il faut prendre le temps de féliciter et remercier les personnes impliquées dans notre bibliothèque.

Merci d'offrir si généreusement de votre temps

Et de contribuer à faire fleurir la vie culturelle de votre collectivité

Recevez toute notre gratitude

Car en tant que bénévole, vous faites partie intégrante de cette force vive

Indispensable au rayonnement de notre grand réseau.

Avec toute notre reconnaissance

La communauté de Saint-Adrien-d'Irlande et Biblio réseau

NO-15-059

CORRESPONDANCE

Lettre de demande reçue des résidents de la Route Roy

NO-15-060

VARIA

Aucun

NO-15-061

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

La facture pour la plainte déposée auprès de la Commission municipale du Québec contre les trois (3) élus qui ont été blanchis par la CMQ en 2014 totalise 8 516.62\$ taxes incluses, information demandée par madame Doris Roberge à la séance du 2 mars 2015.

NO-15-062

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 40.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.